

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024



Publié le 18 DEC. 2024

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_083

Président : M. Côme TOLLET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI DE DEUX
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES À
L'UNION DES
COMMERÇANTS DE
CALUIRE BOURG (UCCB)

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ
M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. MICHON), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. BUATHIER (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception
Reçu le18 DEC. 2024.....

Identifiant de l'Acte :

..069-216900340 - 20241216 - D2024-083-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

L'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) a pour objectif de rassembler les commerçants et artisans du centre bourg et de contribuer à l'attractivité commerciale du quartier.

L'UCCB organise la braderie du centre-ville de Caluire et Cuire depuis plusieurs années. Il s'agit d'une manifestation attendue par les Caluirards et importante pour les acteurs économiques, car bien au-delà des revenus financiers qu'elle peut générer, elle est une animation festive qui participe à l'attractivité du centre-ville. La braderie s'est déroulée le 29 septembre 2024.

La tenue de cette braderie génère des recettes pour la Ville, à savoir les droits de place versés par les participants. Or, l'organisation de cet événement est gérée, dans l'ensemble, par l'association.

L'UCCB met également en place à destination des Caluirards des animations pour les fêtes de fin d'année : la fête des lumières le 7 décembre et Noël.

Sont prévus une animation pour les enfants en même temps que le marché des créateurs le 7 décembre, et une animation « photobooth » avec le Père Noël le 21 décembre.

Afin d'équilibrer son budget pour ces deux manifestations, l'association sollicite le concours financier de la Ville sous la forme de deux subventions exceptionnelles. La Ville souhaite encourager et soutenir l'Union des Commerçants de Caluire Bourg dans son activité de dynamisation du centre-ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg une subvention exceptionnelle égale au produit de la commercialisation des droits de place de la manifestation "Braderie du centre-ville", soit un montant de 1 890 € euros ;

- D'OCTROYER à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées par la mise en place des festivités du 7 décembre et de Noël d'un montant maximum de 2 000 € ;

- DE DIRE que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif 2024 et la dépense comptabilisée sur le compte 632-65748 ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.